

REUNION DE QUARTIER « SECTEUR OUEST » du 09 octobre 2015 COMPTE RENDU

En préambule à cette deuxième réunion débutée à 19 heures, Monsieur le Maire expose la volonté de la municipalité d'aller au-devant des préoccupations des administrés et d'essayer dans la mesure du possible, d'améliorer le cadre de vie des quartiers.

L'objectif de ces réunions de quartiers est de donner la parole aux habitants et de les associer aux solutions qui pourraient être envisagées pour résoudre les problématiques soulevées (environnement, voirie, stationnement, tranquillité publique...).

Cette deuxième réunion a impliqué une forte participation, reflétant ainsi l'intérêt des habitants.

Toutes les questions analysées au cas par cas seront reprises dans un compte rendu et les réponses seront apportées en direct ou après une visite sur site avec les élus et les techniciens de la commune accompagnés par les référents de secteurs désignés en fin de réunion.

Ce compte rendu comme le précédent et ceux qui suivront seront disponibles en Mairie et consultables sur le site internet de la commune.

1^{ère} question :

- **Etant donné la vitesse excessive des véhicules au niveau de la croix de Kérangre vers le bourg peut-on réduire leurs vitesses par une bande blanche ou un rond-point et installer un panneau signalant des enfants.**
- **Peut-on limiter la vitesse à 30 km/h dans le village de Kerangre et Kérascouet ?**

Réponse du Maire : Ces deux questions demandent une visite sur place avec un représentant du quartier pour se rendre compte du danger et des installations à envisager, n'étant pas hostile à réduire la vitesse dans les secteurs cités.

Visite sur site :

Prévoir le traçage au sol et la matérialisation d'îlots aux 2 intersections (Kerangre/Kerdavid et Kérangre/Kérascouet). Le Panneau de signalisation KERANGRE à la sortie de l'écurie de chevaux sera rapproché au niveau du calvaire. Deux panneaux « traversée d'enfants » seront rajoutés avant l'intersection.

2^{ème} question :

- **Comptez-vous faire quelque chose pour améliorer l'état des routes qui sont en très mauvaises état dans le secteur ouest ?**

Réponse du Maire : J'ai constaté en compagnie de Monsieur Gilbert GOUZERH, adjoint aux travaux, et Monsieur Gilbert LE CRAVER, responsable technique cet état de fait qui ne se limite pas au secteur Ouest. Un effort financier était nécessaire pour éviter d'aggraver la situation. Depuis 5 ans, la commune budgétise pour les travaux de la voirie une enveloppe d'un montant compris entre 350 000 € et 500 000 € par an.

Conscient du problème et des routes à refaire, la commune a engagé depuis septembre un plan pluriannuel de travaux pour la période 2015/2018.

Monsieur Gilbert GOUZERH précise que la priorité des interventions est donnée aux remises en état les plus urgentes.

3^{ème} question :

- **Que peut-on faire concernant les arbres de hautes tiges qui se positionnement sur les réseaux aériens « électricité-téléphone » ?**

Monsieur le Maire signale que la commune ne peut intervenir qu'avec l'accord des riverains lorsqu'il s'agit de propriété privée ajoutant que les particuliers doivent être demandeurs et veiller à ce que l'élagage soit réalisé dans les meilleures conditions.

Monsieur Gilbert GOUZERH précise que dès qu'une gêne est signalée, la municipalité envoie un courrier au propriétaire du terrain pour effectuer l'élagage.

En parallèle des opérations en cours sont menées par ErDF pour élaguer certains endroits.

4^{ème} question :

- **A quand la numérotation sur la route de Kerihuel ?**

Réponse de G. GOUZERH : La nouvelle municipalité a repris le chantier commencé par les anciens élus avec les services de la Poste. Une numérotation est en cours d'étude. Au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux, les administrés recevront un courrier leur indiquant le numéro qui leur est attribué, ainsi que la plaque de numérotation qu'ils devront apposer eux-mêmes de manière visible sur leur clôture ou habitation.

Monsieur le Maire souhaite que la numérotation des habitations soit achevée dans le courant de l'année prochaine.

Numérotation effective. Plaques de numérotation distribuées aux administrés.

5^{ème} question :

- **Pour réduire la vitesse en sortie d'ETEL en direction de Kéranroué (rue des alouettes), un ralentisseur peut-il être envisagé ?**

Réponse du Maire : Pour faire comprendre des dangers de la vitesse, la commune va faire l'acquisition d'un radar pédagogique mobile, positionné dans des secteurs dits « stratégiques » sur des périodes déterminées.

6^{ème} question :

- **Peut-on favoriser les voies des pistes cyclables ?**

Réponse du Maire : La commune est enviable par le nombre de ses pistes cyclables notamment bien dotées dans les campagnes. Une réflexion sur une éventuelle voie de déplacement doux est envisagée à chaque réhabilitation de la voirie.

7^{ème} question :

- **Pourquoi n'y a-t-il pas une borne incendie au village à Saint Germain ?**

Réponse du Maire : Il y a un point de raccordement à l'entrée de Saint Germain réglementaire avec les services de secours. Cependant, une visite sur place peut s'effectuer en concertation avec les services d'incendies et de secours pour en vérifier la conformité

- **Peut-on refaire le chemin d'exploitation situé à l'Ouest de Saint Germain et desservant les constructions (M. L DEAUT) ?**

Réponse du Maire : La réhabilitation n'est pas prévue en 2015, une visite s'impose. Cette voie est également empruntée par les tracteurs.

Visite sur site : Gros Travaux non prioritaires au regard du petit nombre d'habitations concernées. Un entretien annuel sera effectué. Le curage des fossés sur la droite de l'entrée du village sera programmé.

8^{ème} question :

- **A Kerascouet, le conteneur à verres est toujours plein et engendre des dépôts anarchiques au sol ; Une colonne pour les journaux est-elle envisageable dans le village ?**

Réponse du Maire :

Conteneur à verres.

La communauté de communes AURAY-QUIBERON TERRE ATLANTIQUE a la compétence de la gestion des déchets sur la commune et a confié la collecte à l'entreprise VEOLIA. Il semblerait qu'elle ne vérifie pas systématiquement la contenance de ces conteneurs. Monsieur le Maire va avertir les services pour que VEOLIA prenne les mesures qui s'imposent.

Colonne de dépôt pour les journaux.

il n'y aura pas d'ajout de colonne supplémentaire. Le nombre et la répartition de ces colonnes à journaux sur le territoire étant fonctionnels.

9^{ème} question :

- **Est-il possible d'ajouter une deuxième tournée dans la semaine pour la collecte des ordures ménagères ?**

Réponse du Maire : La tournée n'est qu'une seule fois par semaine, une deuxième collecte entrainerait des coûts supplémentaires non négligeables sur les ménages.

Monsieur le Maire précise qu'aucun sac hors poubelle individuelle ne sera pas ramassé par l'entreprise VEOLIA.

10ème question :

- **Pourquoi le camion de ramassage des ordures s'arrête que devant une maison à Kerminihy pour prendre toutes les poubelles, alors qu'il peut passer devant chaque maison ?**

Réponse du Maire : A voir sur place, pour voir si le camion de ramassage des poubelles a vraiment l'impossibilité de passer devant chaque maison et ainsi éviter à cette personne de ne plus avoir devant chez lui les poubelles individuelles de ses voisins à Kerminihy.

En attente de réponse de VEOLIA.

Visite sur site :

Aire de dépôt « colonnes à Journaux et à verres » : Apposition de panneaux interdisant les dépôts d'autres déchets à effectuer et Ajout d'une plaque en béton au sol.

Matérialisation des deux fossés situés à proximité de l'aire de dépôt (Pose de potelets bois avec bandes réfléchissantes).

Rond-Point de Kerminihy : entretien des abords et trottoirs par les services techniques à programmer.

Chicanes de rétrécissement : une réflexion sera menée pour faciliter le passage des piétons à ces endroits.

11 ème question :

- **Les arbres peuvent-ils être élagués au lotissement communal de Keranroué ?**

Réponse du Maire : L'entretien des espaces verts de ce lotissement incombe bien à la collectivité. Une visite sur site sera effectuée pour juger du bien-fondé de la demande.

Les arbres seront déplantés et non remplacés, des reprises d'enrobé seront effectuées sur les emplacements. Un entretien général de la place sera effectué par les services techniques.

12 ème question :

- **Entre Kerminihy et Kéranroué, il y a des problèmes d'évacuation d'eaux pluviales récurrents, des fossés affaîssés et une buse est bouchée rue de l'ouest**

Réponse du Maire : Une visite sera prévue sur place pour constater les faits et envisager une intervention.

Après une visite sur site aucun signe de dysfonctionnement n'est constaté. Un RDV sera pris avec le riverain ayant signalé la problématique (Mme LE MOING).

13ème question :

- **Quand une entreprise extérieure intervient sur la voirie, on constate qu'après l'intervention la route est abîmée.**

Réponse du Maire : Les services techniques de la commune sont effectivement amenés à intervenir pour des reprises d'enrobé lorsque l'on constate que les entreprises extérieures n'ont pas toujours bien effectuée la remise en état de la voirie après intervention. Il s'avère souvent que ces malfaçons apparaissent plusieurs mois après leur passage, ce qui rend difficile une nouvelle intervention de leur part.

Monsieur GOUZERH ajoute que les DICT seront mieux suivies après réalisations des ouvrages.

14ème question :

- **Le village de Kérouriec sera-t-il desservi avec le réseau des eaux usées ?**

Réponse du Maire : Le secteur n'a pas été pris en considération avec la Communauté de communes AURAY-QUIBERON TERRE ATLANTIQUE ayant la compétence « assainissement collectif ». Jusqu'en 2017-2018, le réseau est axé sur la réfection plutôt que sur l'extension. Une entorse est faite à cette règle, en ce qui concerne la viabilité des

nouveaux lotissements. Le Village de Kerminihy reste cependant prioritaire en matière de desserte du réseau des eaux usées.

15ème question :

- **Pourrait-on mettre en place une mutuelle de village ?**

Réponse du Maire :

La municipalité se pose la question quant à la véritable solidarité qui découle d'une telle mutuelle et du réel gain de pouvoir d'achat des administrés adhérents.

Mais cela reste envisageable.

Etude en cours.

16ème question :

- **Il y a des problèmes d'écoulement des eaux pluviales à Kerbosse et à Kergavat.**

Réponse du Maire : Une visite sera prévue sur place pour diagnostiquer la problématique et prévoir les mesures à mettre en œuvre pour y remédier.

Visite sur site :

Kerbosse : Réseau de pluviales satisfaisant (desservi pour partie sur le domaine privé « Famille LE GLOAHEC ») Une attention particulière sera effectuée en cas de fortes pluies.

Kergavat : Macçonnere la tête de pont de la sortie de la propriété RENARD. Le fossé est actuellement obturé par l'éboulement de pierres.

La marre située au Sud-Ouest (au niveau du virage) sera débarrassée des branchages (Intervention au Printemps).

17ème question :

- **Au lotissement de Kéranroué, espace des Pinsons, il y a également des problèmes d'écoulement d'eau allant jusque dans les garages, des arbres sont à élaguer et les plantations n'ont pas été entretenues sur la dune.**

Réponse du Maire : Une visite sera prévue sur place pour la problématique de ruissellement des eaux pluviales et prévoir les mesures à mettre en œuvre pour y remédier.

Une intervention du service espaces verts de la commune sera programmée pour l'entretien des massifs en limite du lotissement côté Dune.

Visite sur site :

Les arbres présents sur les places (non adaptés à l'environnement) seront déplantés et non remplacés (des reprises d'enrobés seront effectués sur les emplacements). Un entretien général de l'ensemble des espaces publics sera effectué par les services techniques. En ce qui concerne la placette « Espace des Pinsons », les eaux pluviales seront canalisées vers un puit perdu.

La haie implantée en limite de dunes (côté OUEST) sera taillée par les services techniques (côté chemin piétonnier).

18ème question :

- **A Saint Germain, peut-on inverser le sens de priorité mis en place dans le village**

Réponse du Maire : Une réflexion sera menée sur place en présence du référent.

Visite sur site : Demande prise en compte / Sens de priorité inversé.

Sont désignés :

- Mme GERMAIN : secteur de Kerascouet
- M. GUYOT : secteur de Kergavat
- M. MALLET et Mme VIAN : secteur de Kérangre
- M. COLLETER : secteur de Kerlavart
- Mme DECAUX : secteur de Kerminihy
- Mme KERVADec et M. GINI : secteurs de Kéranroué et de la Petite Falaise
- M. COLLETER et M. VALENTIN : secteur de Saint Germain
- Mme LE GLOAHEC : secteur de Kerbosse

Coordonnées des référents :

GUYOT André
Tél : 02-97-55-65-97
E-mail : andre.guyot56@orange.fr

DECAUX René
Tél: 02-97-52-82-21
E-mail: amdecaux@yahoo.fr

KERVADEC Marie-Hélène
Tél: 02-97-55-59-89
E-mail : mariehelenekervadec@orange.fr

GINI Sandro
Tél : 02-97-55-34-01
E-mail : sandro.gini@sfr.fr

COLLETER Pierre
Tél : 02-97-55-52-43
E-mail : pierre.colleter@sfr.fr

Denis VALENTIN
Tél : 06-19-97-72-77
E-mail : denva156@yahoo.fr

Michel Mallet
Tél : 06-78-25-73-99
E-mail : -----

Ces représentants seront convoqués sur site les jours prochains, en compagnie de M. le Maire, de l'adjoint aux travaux et de techniciens.